

AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-50 DU 06 FEVRIER 1998

Portant nomination de Monsieur Raphaël KPENOU
en qualité de Directeur Général de la Société
National de Commercialisation des Produits
Pétroliers (SONACOP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°97-59 du 20 février 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 janvier 1998 ;

DECRETE :

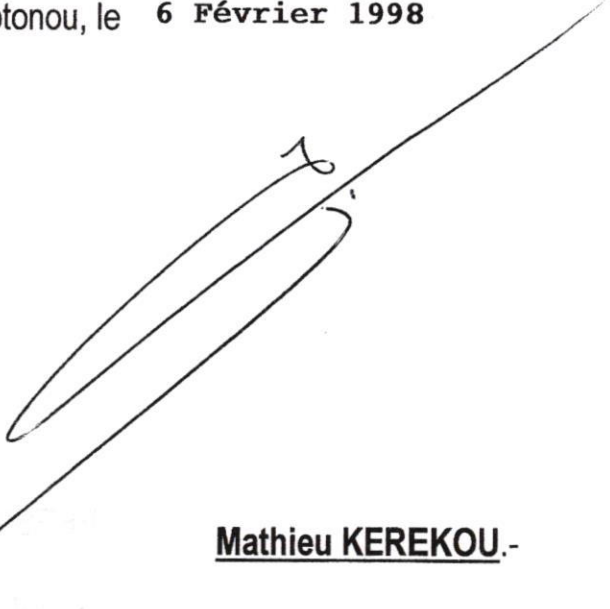
Article 1er : Monsieur Raphaël KPENOU est nommé Directeur Général de la Société
Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

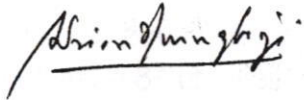
Fait à Cotonou, le 6 Février 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



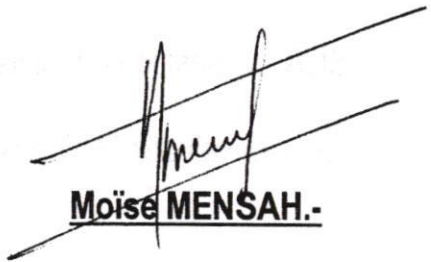
Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme,



Gatien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MCAT 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DCF-DGTCP-DGBM-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB- ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.